

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JANVIER 2021 A 17 H 00**

L'an deux mille vingt et un, le vingt janvier à dix-sept heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, salle polyvalente « Maurice MORANDEAU », sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVRIER, Maire. La convocation précisant le lieu et les conditions de la réunion ordinaire au regard de la crise sanitaire a été envoyée à chaque élu le 15 janvier 2021 conformément aux dispositions du C.G.C.T. (articles L.2121-10 – L.2121-11).

Étaient présents : Mrs MONNEREAU Patrick, BRUNET Élisée, BLANCKAERT Didier, M. CHOTEAU Philippe, Adjoint au Maire, Mmes BERRO Souraya, CONIL Brigitte, MATULEWIEZ-CIEPIELA Stéphanie, JOUSSEAUME Jocelyne, Mrs BALDASSARI Henri, DAISSE Michel, RENARD Roger.

Étaient absents excusés : Mrs BOSCH David (pouvoir à M. Patrick MONNEREAU), BIGOT Mickaël (pouvoir à Mme Jocelyne JOUSSEAUME), FAVAUDON Dominique (pouvoir à M. Roger RENARD)

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

Assistait à la réunion : Mme Noëlle FILLAUD, Secrétaire Générale

Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Didier BLANCKAERT.

Approbation du compte rendu de la séance du 17 décembre 2020.

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité et sans observation particulière, le compte-rendu du conseil municipal du 18 novembre 2020

1. BUDGET PRINCIPAL : Autorisation spéciale conférée au Maire pour 2021 : ouverture de crédits pour la modernisation de l'éclairage public promenade CHEVRIER

Le maire informe l'assemblée que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, jusqu'à l'adoption de ce budget et sur autorisation spéciale de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil de me permettre d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget primitif de la commune qui devra intervenir avant le 15 Avril 2021.

Pour mémoire budget 2020 :

Chapitres	Crédits votés BP 2020	DM 2020	Total crédits ouverts 2020	Crédits pouvant être ouverts au titre de l'article L 1612-1 du CGCT
20	8 900,00 €	8 195,00 €	17 095,00 €	4 273,75 €
21	211 211,77 €	77 859,40 €	289 071,17 €	72 267,79 €
23	1 258 109,17 €	- 43 830,00 €	1 214 279,17 €	303 569,79 €
	1 478 220,94 €	42 224,40 €	1 520 445,34 €	380 111,33 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 14 voix POUR et 1 voix CONTRE de M. Roger RENARD

- autorise le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes :

CHAPITRE 21 : compte n °21534 Réseaux d'électrification

Modernisation éclairage public promenade Gilbert CHEVRIER 35 000 €

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2021.

2. BUDGET PRINCIPAL : vote des loyers pour la location de terrains

Le maire rappelle que la commune utilise des terrains en annexe pour le stationnement au camping moyennant le

paiement d'un loyer (non assujettis à la TVA). Il s'agit des parcelles A 1583, A 1582 et A 2091 appartenant à MONTEAU-PETREQUIN. Pour l'année 2021, le montant du loyer s'élève à 434,79 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le renouvellement de la location desdits terrains moyennant un loyer de 434.79 € et autorise le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

3. OPERATION D'AMENAGEMENT DE VOIRIE AVENUE POMPIDOU : approbation du plan de financement

Le maire informe l'assemblée qu'en application de l'article L. 2334-33 du CGCT, les communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants peuvent bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) versée par l'État pour certains projets. De même l'article L. 2334-42 du CGCT prévoit que toutes les communes peuvent bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) versée par l'État. De même, le Département peut accorder un soutien financier pour certains travaux d'aménagement de voirie.

La DETR et la DSIL permettent de subventionner des projets d'investissement. Pour être éligible, les opérations réalisées par les communes et groupements doivent remplir les conditions suivantes:

- ne pas bénéficier de subventions de l'État figurant à l'annexe VII de l'article R. 2334-19 du CGCT
- relever d'une des catégories prioritaires fixée par la Commission des Élus lors de sa séance du 16 octobre 2020.

L'opération programmée de réfection de la voirie de l'Avenue Pompidou pourrait être éligible à :

- une subvention au titre de la DETR de 25% du montant hors taxes des aménagements réalisés pour l'aménagement des entrées et centres de bourg (travaux et frais de maîtrise d'œuvre et autres frais afférents).
- une subvention au titre de la DSIL de 35 % du montant hors taxes des travaux de cheminements doux (travaux et frais de maîtrise d'œuvre et autres frais afférents) pour le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- une subvention du Département à hauteur de 40 % du montant hors taxes des dépenses d'aménagement de cheminements doux sécurisés.

Le plan de financement de l'opération globale proposé est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL GLOBAL					
ENFOUISSEMENT RESEAUX & REFECTION RUE POMPIDOU 2 700 M ² - 245ml					
sur chiffrage phase PRO		HT	TTC		
Assistance Préalable MO (études)		945,00 €	1 134,00 €	AUTOFINANCEMENT	149 288,29 €
Maîtrise d'œuvre		12 131,68 €	14 558,02 €	sur HT : 105 852,85 € + TVA : 43 435,44 €	
Mission SPS		1 620,00 €	1 944,00 €	ÉTAT-DETR	sur part Aménag. entrées et centres de bourg* 27 844,26 €
Geolocalisation réseaux		2 105,00 €	2 526,00 €	25 % du HT	sur part Cheminements doux * 26 450,03 €
Etudes géotechniques		1 980,00 €	2 376,00 €	ÉTAT-DSIL	sur part Travaux de cheminements doux * 37 030,04 €
Levé topo		790,00 €	948,00 €	35% du HT	Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
	TOTAL MdO	19 571,68 €	23 486,02 €	DEPARTEMENT	sur part Travaux de cheminements doux * 20 000,00 €
				40% du HT	
Travaux	103€/m ²	197 605,50 €	237 126,60 €		* cf détail ci-dessous
	TOTAL travaux - MdO	217 177,18 €	260 612,62 €		Total financements : 260 612,62 €
Enfouissement réseaux	80000€/km - 80€/ml				
Eclairage public			20 500 €	SDEER	50% de l'éclairage public 10 250,00 €
Réseaux télécom			35 000 €	AUTOFINANCEMENT	45 250,00 €
	Total dépenses opération	217 177,18 €	316 112,62 €		Total recettes opération 316 112,62 €
	TVA		43 435,44 €		
	autofinancement :		194 538 €	sur le TTC	
	dont		43 435 €	TVA	

Il peut être décliné selon la répartition suivante :

Opération d'aménagement de l'Avenue Pompidou (hors enfouissement réseaux)							
Commune de LA BREE LES BAINS							
Récapitulatif subventions hypothétiques basées sur des estimatifs de travaux							
Organisme sollicité pour l'obtention d'une subvention	Année de présentation des dossiers	Nature	Objet	Montant HT subventionnable ou plafond subventionnable	Pourcentage subvention	Montant subvention	Observations
Etat	2021	D.E.T.R	Aménagement des entrées et centres de bourg (hors parking) + maîtrise d'œuvre et autres frais afférents	217 177,18 €	25,00%	54 294,30 €	Dépôt de la demande avant le 31/01/2021 commun avec la DSIL
Etat	2021	D.S.I.L	part des travaux de cheminements doux + maîtrise d'œuvre et autres frais afférents - Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité	105 800,12 €	35,00%	37 030,04 €	Dépôt de la demande avant le 31/01/2021 commun avec la DETR
Conseil Départemental	2021	Répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière	Aménagement de cheminements doux sécurisés (dépense plafonnée à 50 000 € HT)	50 000,00 €	40,00%	20 000,00 €	Dossier à transmettre en 2021 au Conseil Départemental
TOTAL						111 324,34 €	

Ce document fait l'inventaire des potentialités de demande de subventions et ne présume en rien des réponses éventuelles positives de la part des organismes de gestion de ces fonds de subvention

PLAN DE FINANCEMENT Avenue Pompidou - LA BREE LES BAINS			
	Aménagement centre de bourg	Cheminements doux	TOTAL
Travaux	101 395,50	96 210,00	197 605,50 €
Maitrise d'œuvre et autres frais	9 981,56 €	9 590,12 €	19 571,68 €
TOTAL DEPENSES	111 377,06	105 800,12	217 177,18
DETR	27 844,26 €	26 450,03 €	54 294,30 €
DSIL (35%)	37 030,04 €	37 030,04 €	37 030,04 €
Amende de police 2021		20 000,00 €	20 000,00 €
TOTAL SUBVENTIONNEMENT	27 844,26 €	83 480,07 €	111 324,34 €

Partition de la maîtrise d'œuvre reportée ci-dessus :

Maitrise d'œuvre	Base	Taux	aménag centre bourg (51%)	cheminements doux (49%)	TOTAL HT	
AMO	travaux réalisés	0,50%	503,89 €	484,13 €	988,03 €	Convention article 7-1
ESQUISSE	forfait		1 479,00 €	1 421,00 €	2 900,00 €	Convention article 7-2
PRD	enveloppe prévisionnelle : 189 000 €	1,65%	1 662,85 €	1 597,64 €	3 260,49 €	Convention article 7-3
ACT	Moyenne des offres - pour une estimation à ce jour, montant des travaux envisagés	1,50%	1 511,68 €	1 452,40 €	2 964,08 €	Convention article 7-3
DET	Moyenne des offres - pour une estimation à ce jour, montant des travaux envisagés	0,90%	907,01 €	871,44 €	1 778,45 €	Convention article 7-3
AOR	Moyenne des offres - pour une estimation à ce jour, montant des travaux envisagés	0,60%	604,67 €	580,96 €	1 185,63 €	Convention article 7-3
Levé topographique	forfait		402,90 €	387,10 €	790,00 €	Convention article 7-3
Etudes de sol	forfait		1 009,80 €	970,20 €	1 980,00 €	Convention article 8
Géolocalisation des réseaux	Forfait		1 073,55 €	1 031,45 €	2 105,00 €	Convention article 8
SPS	Forfait		826,20 €	793,80 €	1 620,00 €	Convention article 8
TOTAL			9 981,56 €	9 590,12 €	19 571,68 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- approuve l'opération de réfection de la voirie de l'avenue POMPIDOU pour un montant prévisionnel de 217 177,18 € HT soit 260 612,62 € TTC (hors enfouissement des réseaux)
- approuve le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT Avenue Pompidou - LA BREE LES BAINS			
	Aménagement centre de bourg	Cheminements doux	TOTAL
Travaux	101 395,50	96 210,00	197 605,50 €
Maitrise d'œuvre et autres frais	9 981,56 €	9 590,12 €	19 571,68 €
TOTAL DEPENSES	111 377,06	105 800,12	217 177,18
DETR	27 844,26 €	26 450,03 €	54 294,30 €
DSIL (35%)		37 030,04 €	37 030,04 €
Amende de police 2021		20 000,00 €	20 000,00 €
TOTAL SUBVENTIONNEMENT	27 844,26 €	83 480,07 €	111 324,34 €

- dit que les crédits ouverts au budget de l'exercice 2020 sont pour partie reportés ou réinscrits sur le budget 2021
- donne tout pouvoir au Maire pour la mise en œuvre de la présente décision, lequel a reçu délégation du conseil municipal par délibération du 10 juillet 2020 pour solliciter les financements identifiés.

4. PLAGE : sous-traité de concession pour l'exploitation d'un club de plage

Le Maire informe les conseillers que la commune de La Brée les Bains est concessionnaire de la Plage de Planginot par arrêté préfectoral en date du 21 mai 2012, conformément aux articles R.2124-13 à R.2124-38 du code général de la propriété des personnes publiques.

La commune souhaite conclure un sous-traité d'exploitation pour un club de plage avec animation pour enfants de 3 à

10 ans du 1^{er} juillet 2021 au 31 août 2021. Le titulaire du contrat occupera l'espace concédé gratuitement (délibération du conseil municipal en date du 17 décembre 2020) au titre de l'exploitation du club de plage. La contrepartie pour la Commune sera le bénéfice d'une animation encadrée qui concourra à l'attractivité du site aux retombées multiples pour la Commune.

Le projet de cahier des charges pour l'appel à candidatures été joint au dossier de préparation du conseil et sera annexé à la délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- d'approuver le principe de délégation du service de club de plage que la Commune souhaite offrir aux usagers de la plage de Planginot,
- d'approuver le cahier des charges du contrat de concession joint à la présente délibération qui sera diffusé pour appel à candidature d'opérateurs économiques,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la décision.

5. OPERATION CŒUR DE VILLAGE : approbation du projet d'habillage de vitrine vide

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'opération "coeur de village" initié par la Communauté de Communes de l'île d'Oléron et visant à mettre en valeur les centres-bourgs, la Commune souhaite poser un vitrophane décoratif sur la vitrine de l'ancienne droguerie rue Pasteur. Cette vitrine vide n'est pas avantageuse pour l'esthétique de la rue très fréquentée par les touristes. L'apposition d'un vitrophane permettrait de la rendre plus attractive.

Il précise que le devis présenté s'élève à 1166,40 TTC (973 HT) et comprend la pose et la dépose du vitrophane.

Il informe les conseillers qu'une participation de la CDC à hauteur de 416 € pourrait être obtenue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve cette opération.

6. DECISIONS DU MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire donne lecture des décisions du Maire n°1/2021 et 2/2021 qui figureront au registre des délibérations.

- réfection de la couverture du local du sanitaire de la plage confiée à l'EIRL MONTEAU Patrice ayant son siège 3 Chemin des Sablons 17840 LA BRÉE LES BAINS, pour un coût global de 8 155.40 € TTC.
- travaux d'aménagement du garage qui jouxte la mairie en bureaux à l'EIRL MONTEAU Patrice ayant son siège 3 Chemin des Sablons 17840 LA BRÉE LES BAINS, pour un coût de 19 734.28€ TTC.

QUESTIONS DIVERSES

M. Henri BALDASSARI signale que 2 mats sont rouillés Allée de la Digue et qu'il conviendrait de les changer.

Le Maire informe que les planches dangereuses de la terrasse du local sanitaire de la plage ont été enlevées et remplacées par du calcaire et que l'assainissement ainsi que la desserte en eau et électricité ont été remis aux normes avec l'installation d'un compteur individuel.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 17h25.